

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Une solution pour lutter contre le chômage : la démarche Groupement de Créateurs



Les derniers chiffres publiés par Pôle Emploi annoncent une nouvelle augmentation du nombre de chômeurs. Pourtant, des réponses qui ont prouvé leur efficacité existent, tels les Groupements de Créateurs. Ces solutions pourraient facilement être diffusées sur l'ensemble du territoire si elles étaient soutenues par le Ministère du Travail.

La démarche Groupement de Créateurs : prendre en main son avenir

26 Groupements de Créateurs, composés de 32 structures d'insertion (Missions Locales, Maisons de l'Emploi, PLIE...) sont en effet engagés dans une démarche spécifique qui a prouvé son efficacité par une évaluation d'impact*. Elle vise autant les jeunes que les demandeurs d'emploi de + de 25 ans, notamment les allocataires du RSA. Les Groupements de Créateurs sont présents sur 10 régions métropolitaines, ainsi qu'en Guadeloupe et à La Réunion. Ils fondent leur accompagnement sur les envies d'entreprendre des demandeurs d'emploi, qu'il s'agisse d'une association, d'un événement, d'une entreprise, ou de son propre emploi.

Les Groupements de Créateurs en chiffres

- > **1071 demandeurs d'emploi accompagnés** dans l'émergence de leurs projets en 2017, dont 40% résident en territoires fragiles (Quartiers Prioritaires, Zones de Revitalisation Rurale).
- > **Plus de 10 000 personnes accompagnées** depuis 2000, dont 1600 ont poursuivi leur parcours en formation au Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA), accessible sans le Bac.
- > **57 % des personnes accompagnées** ont retrouvé un emploi, créé leur activité ou repris une formation qualifiante.

Une solution efficace et durable contre le chômage

Au-delà d'une question de méthode, l'enjeu des Groupements de Créateurs est de changer le regard des pouvoirs publics et de la société sur les jeunes et les demandeurs d'emploi, mais aussi, de trouver des solutions efficaces et durables de lutte contre le chômage.

* Pour en savoir + sur l'évaluation d'impact et les résultats de 2017 : <http://www.groupement-de-createurs.fr/resultats.html>

Nos portraits de créateurs : <http://www.groupement-de-createurs.fr/actualites.html>

La réponse des Groupements de Créateurs au plan de lutte contre la pauvreté du Gouvernement : http://www.groupement-de-createurs.fr/zoom_actu.html?actu=201

La démarche des Groupements de Créateurs en animation :
<https://www.youtube.com/watch?v=oeE fzE4A9qE&feature=youtu.be>



Pour toute question ou demande d'interview :

Didier DUGAST, directeur de l'Association Nationale des Groupements de Créateurs (ANGC)
didier.dugast@groupement-de-createurs.fr - 06 14 39 41 93